

ni aux États arabes avoisinants, le représentant du Canada n'a pas voulu paraître les accepter en votant pour la demande de l'État d'Israël. C'est pourquoi il a appuyé une résolution française tendant au renvoi de la demande à une date prochaine, ce qui n'aurait d'aucune façon retardé une décision finale, puisque l'Assemblée, qui devra aussi approuver la demande, ne se réunira qu'en avril 1949. La proposition de renvoi ayant été rejetée, le représentant du Canada a dû s'abstenir de voter sur la demande qui, bien entendu, peut être présentée à nouveau par l'État d'Israël.

Réponse de l'État d'Israël

Le secrétaire aux Affaires étrangères du Gouvernement provisoire de l'État d'Israël a répondu en ces termes, le 22 décembre, à la communication de M. Pearson:

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre câblogramme du 24 décembre et de transmettre à Votre Excellence, au nom du Gouvernement provisoire de l'État d'Israël l'expression de notre profonde gratitude pour la reconnaissance *de facto* accordée par le Gouvernement canadien à l'État d'Israël, et pour l'espoir que vous avez bien voulu exprimer que des relations officielles se nouent bientôt entre le Canada et l'État d'Israël. Le Gouvernement provisoire de l'État d'Israël souhaite ardemment le retour à la paix ainsi que le règlement de toutes les questions en suspens, soit directement, soit par les bons offices de la Commission de conciliation nommée en vertu de la résolution adoptée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, et estime que cette reconnaissance concrète marque un progrès important vers la réalisation de cet objectif.

■ ■ ■

LE

L
a invit
sur-le-
0 et 4
conque

L

pr

pa
ne
d'o
rap
Da

la Colo
invitait
démilit
rallier
l'Argen
se sont
décidé

Les
suffisan

des
le
bo
des

ve
ou

Pa
or
pri
de
air

de
séc
en